



Étudier à L'ENPC

I. Valider les modules

Article 7. Évaluation des élèves et validation des modules

L'évaluation a pour objet de vérifier que l'élève a acquis les connaissances et les compétences correspondant aux objectifs pédagogiques de l'enseignement dispensé.

Les modules d'enseignement sont validés selon des règles établies à l'initiative de l'enseignant responsable et précisées dans le catalogue des enseignements en ligne. Des changements peuvent être apportés aux modalités énoncées et alors portés à la connaissance du département d'abord qui valide et des élèves ensuite.

La validation d'un module est toujours individuelle quelles que soient les formes revêtues par les modes de validation. Les modules suivis à l'extérieur de l'École sont validés dans les formes déterminées par l'établissement d'accueil, et en concertation avec l'École.

Les modalités de validation, quelles que soient leurs formes respectives, doivent garantir une totale équité entre les élèves. Les règles des épreuves sont portées préalablement à la connaissance des élèves et des surveillants.

L'absence non justifiée à une épreuve entraîne la note de 0.

L'assiduité (présence et ponctualité), le niveau de participation et les efforts des élèves sont pris en compte pour la validation du module.

Chaque module est sanctionné par une note de synthèse, laquelle est attribuée selon une échelle de notation allant de 0 à 20, qui prend en compte les différentes épreuves et appréciations précisées dans les règles de validation du module. Elle vaut validation du module si elle est supérieure ou égale à 10.

L'enseignant responsable d'un module doit obligatoirement organiser une épreuve de rattrapage pour les élèves n'ayant pas validé celui-ci à la fin du semestre concerné, sauf dans le cas de modules spécifiques (du type des formations linguistiques, ateliers, projets, stages, semaines bloquées). Cette spécificité est précisée dans les règles de validation dudit module et annoncée en début de module. [...]

Article 8. Validation des stages

Les modalités de validation des stages sont précisées par le directeur de l'enseignement et publiées dans le programme des enseignements.

D'une manière générale, chaque stage donne lieu à la remise d'un rapport écrit, qui fait l'objet d'une lecture et commentaire par un ou plusieurs enseignants de l'École, et éventuellement d'une soutenance devant un jury composé au minimum du responsable du stage ou d'un représentant de l'organisme d'accueil, du tuteur ou d'un représentant du service en charge



des stages et de l'orientation professionnelle. Tout stage donne lieu à appréciation du stagiaire par l'organisme d'accueil. Une note de synthèse est attribuée à l'élève par le service en charge des stages et de l'orientation professionnelle. Elle vaut validation du stage si elle est supérieure ou égale à 10.

Article 11. Assiduité

Tout élève a l'obligation de participer à l'ensemble des activités relevant des modules d'enseignement auxquels il est inscrit et à toute autre activité pédagogique organisée par l'École, quelles que soient les formes que ces activités revêtent, sauf si leur caractère facultatif est expressément mentionné. De plus, les élèves sont tenus d'être ponctuels à l'ensemble des activités.

Pour obtenir une autorisation d'absence afin de leur permettre de participer à des activités qui leur seraient confiées par l'École ou pour convenances personnelles, les élèves doivent présenter à l'inspecteur des études une demande écrite préalable, visée le cas échéant par les enseignants concernés, qui sera soumise au directeur de l'enseignement. En cas d'absence pour raisons médicales, l'élève devra adresser à son inspecteur des études un certificat médical ou copie de son arrêt de travail s'il est salarié, au plus tard le lendemain du début de l'empêchement.

Des autorisations d'absence en régularisation pourront être accordées aux élèves, sur présentation d'un justificatif, en cas d'absence pour cas de force majeure.

Article 38. Validation d'une année

Les élèves doivent valider le nombre d'ECTS requis, soit 60 ECTS par an ou 30 ECTS par semestre.

Les ECTS à valider sont répartis selon des catégories de modules (académiques, langues, sport, stages, PFE) de la manière suivante :



	CURSUS EN 3 ANS				CURSUS EN 2 ANS (Cycle master)			CURSUS FORMAT FCI
	Elèves en 1re année	Elèves en 2e année	Elèves en 3e année	Total requis	Elèves en 2e année	Elèves en 3e année	Total requis	Total requis
Académiques	50,5	48,5(*)	25,5	124,5	48,5(*)	25,5	74	55,5
Langues	7,5	7,5	4,5	19,5	7,5	4,5	12	4,5
Sport	1	1	-	2	1	-	1	- (**)
Stage	0,5	2,5****	-	3	2,5****	-	2,5	-
Accompagnement et orientation professionnelle	0,5	0,5	-	1	0,5	-	0,5	-
PFE (***)	-	-	30	30	-	30	30	30
Total	60	60	60	180	60	60	120	90

(*) obligation de valider un module de Sciences Humaines et Sociales.

(**) Sport facultatif : vient en déduction du nombre d'ECTS académiques requis

(***) Stage Court (12 semaines minimum) ou Stage Long (43 semaines minimum).

(****) Accompagnement et orientation professionnelle.

(*****) Le PFE ne peut être soutenu que si tous les modules sont validés.

Source : <https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=781>

		VRAI ✓	FAUX X	Le document ne le mentionne pas.
1	Je suis autorisé(e) à 3 absences (injustifiées) par module.			X
2	Si je suis absent à une épreuve, j'obtiens toujours la note de 0/20. => sauf en cas d'absence justifiée (pour raison médicale, personnelle grave, professionnelle)		X	
3	Pour valider un module, il faut avoir au minimum 10/20 à l'examen final. au résultat final, qui prend en compte toutes les épreuves (le contrôle continu).		X	
4	Le résultat final d'un module est la moyenne pondérée des examens paramètres/facteurs de ce module.			X
5	Pour valider un stage, je dois avoir une note minimum de 12/20 10/20 .		X	
6	Je suis absent parce que je suis malade. Je dois fournir un certificat médical.	X		



II. Citer et paraphraser vs plagier

1) Citer et paraphraser

Lisez l'extrait suivant et répondez aux questions ci-après.

La citation

Une citation est un passage tiré d'un ouvrage pour illustrer ou appuyer ce que l'on avance dans un travail. On doit absolument en indiquer la source. Cette obligation vaut pour toutes les sources : livres, articles de périodiques, encyclopédies, documents audiovisuels, pages Internet, etc. Une citation est textuelle lorsqu'on reprend exactement ce qu'un auteur a écrit. Elle est indirecte ou hors texte lorsqu'on emprunte une idée ou un commentaire à un auteur : c'est alors une paraphrase. Dans tous les cas, on doit mentionner la source.

La paraphrase

On appelle « paraphrase » une phrase ou une expression qui reformule ou explique un texte.

Paraphraser un texte, c'est dire essentiellement la même chose en d'autres mots au lieu de le citer textuellement. Même si la paraphrase est une reformulation en d'autres termes, l'idée n'en reste pas moins celle d'un d'autre.

Il faut fournir la référence de la source, comme si on avait affaire à une citation. Il est généralement préférable d'utiliser la citation, le risque de déformer la pensée de l'auteur étant plus important lorsqu'on le paraphrase.

Source : <http://site.cegep-rimouski.qc.ca/infosphere/citerouparaphraser.pdf>, consulté le 25 juillet 2020

1. D'après ces définitions, quelles sont les différences entre une citation et une paraphrase ?

→ Une citation est un (extrait de) **texte** qu'un auteur reprend **exactement** => il faut indiquer **la source** ; on utilise des guillemets (« citation ») et éventuellement des crochets ([toute modification du texte]) .



→ Une paraphrase est une/des idée(s) qu'un auteur reprend **indirectement, avec une reformulation** => il est fortement recommandé d'indiquer **la source** (honnêteté intellectuelle) + pas de guillemets.

2. Sur le même site, l'auteur présente **les avantages** de citer les propos de quelqu'un d'autre. Dans le tableau suivant, associez les titres à gauche et l'explication qui leur correspond à droite.

1. Ajouter une valeur à son travail de recherche tout en respectant le droit d'auteur	A) Il faut permettre au lecteur de vérifier l'exactitude des données (l'honnêteté intellectuelle) rapportées ou du texte cité, ou encore de voir la citation en contexte. C'est un principe de base de la communication scientifique.
2. Développer son expertise de recherche	B) Permettre au lecteur qui voudrait en savoir davantage sur un texte ou un auteur mentionné dans le travail de retracer les sources qu'on a utilisées, ce qui sera possible seulement si les références complètes à celles-ci ont été données dans le document.
3. Démontrer un sens de l'éthique professionnelle	C) En se référant à diverses sources extérieures à son travail et en les citant, on valorise son propre travail.
4. Faciliter le repérage des sources par le lecteur	D) En cherchant des sources de référence et en les citant, on s'assure d'une formation de qualité. Faire soi-même le travail, c'est apprendre à chercher de l'information et à bien l'utiliser. C'est également acquérir un savoir-faire qui servira tout au long de la vie professionnelle.

1 C

2 D

3 A

4 B

2) Plagier

Avant de lire le texte, expliquez avec vos propres mots le terme *plagiat*. Lisez ensuite le texte et répondez aux questions ci-après.

ATTENTION AU PLAGIAT

Vous n'avez jamais recopié d'un clic des textes trouvés sur Internet pour rendre un devoir ? Vous êtes un cas rare. Selon une étude récente, 4 étudiants sur 5 pratiquent le



copier-coller. Et si vous n'êtes pas l'un d'entre eux, vous avez sûrement déjà été tentés. Voici une série de conseils pour le faire intelligemment, sans plagier.

Vous avez un exposé à faire sur la guerre de Sécession aux États-Unis ? En 0,03 seconde, Google affiche un résultat de 668 000 pages traitant du sujet. Impossible évidemment de toutes les consulter. Comment identifier les plus intéressantes ?

Gare au plagiat !

Si les ressources documentaires sont facilement accessibles sur Internet, cela ne signifie pas qu'elles soient librement reproductibles dans un devoir étudiant. Très répandue, la pratique du « copier-coller » est illégale et peut être lourdement sanctionnée.

Une pratique répandue...

Selon une enquête réalisée auprès de quelque 1 200 étudiants inscrits à l'université ou dans une grande école et parue en février 2006 (www.compilatio.net/enquete.php), trois étudiants sur quatre déclarent avoir recours au « copier-coller ». C'est dans les disciplines technologiques et scientifiques (informatique, électronique, maths, physique...) que la pratique est la plus fréquente. Mais les étudiants en sciences humaines, économie, lettres et langues y ont également recours.

... mais peu discrète

Les professeurs sont cependant rarement dupes ! La plupart disent pouvoir repérer facilement dans un devoir ce qui est directement recopié du Net. « Quand un passage a un style un peu ronflant et qu'il est dépourvu de fautes d'orthographe alors que le reste du devoir en est truffé... j'ai des doutes, explique Françoise Hatchuel, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation à Paris 10. Dans ce cas, je saisis un extrait du texte sur Google et, en général, ça ne manque pas : je retrouve la source immédiatement. »

Les détecteurs de plagiat

Devant l'ampleur du phénomène, certaines universités (Lyon 2, les IAE de Paris 1, Paris 12, Rennes 1...) et écoles de commerce ou d'ingénieurs (ICN Nancy, Reims École de management, HEC, EM Lyon, ESIEA, Télécom Paris...) ont choisi d'ailleurs de s'équiper de logiciels dédiés à la détection du plagiat.

« Ces outils permettent de vérifier les documents dans leur intégralité et dans n'importe quelle langue, précise Frédéric Agnès, créateur du logiciel Compilatio. Dans le cas de rapports ou mémoires un peu longs, le diagnostic délivré par le logiciel peut dispenser le professeur de lire un devoir qui aurait été simplement recopié. »

Le droit d'auteur aussi sur le Net



L'objectif des détecteurs de plagiat n'est pas tant de « fliquer » les étudiants que de leur faire prendre conscience de l'illégalité du « copier-coller ». En effet, tout document mis en ligne, qu'il s'agisse d'un texte, d'une photo ou d'un dessin, a un auteur et est à ce titre protégé par le code de la propriété intellectuelle (www.legifrance.gouv.fr).

Ce que vous risquez. Dans les chartes informatiques et Internet adoptées par de nombreuses écoles et universités, la notion de droit d'auteur est d'ailleurs toujours rappelée. Les étudiants convaincus de plagiat peuvent passer devant la commission disciplinaire du conseil d'administration de leur établissement. Les peines peuvent aller du simple avertissement à... l'exclusion définitive !

La règle d'or : citer ses sources. Bien sûr, vous avez le droit de nourrir votre réflexion par l'apport d'auteurs qui ont déjà travaillé sur votre sujet. Mais vous avez le devoir de donner précisément vos sources et, lorsque vous citez un texte, d'utiliser les guillemets. Attention, cela signifie aussi que vous avez identifié l'auteur des propos rapportés. Si vous citez un document issu du Net, vous devez indiquer l'URL du site et la date de publication (certains liens deviennent vite obsolètes).

Règles et usages. De nombreuses facs et écoles mettent aujourd'hui en ligne des guides qui détaillent les règles et usages en matière de citations. Mais vous pouvez aussi vous reporter à un document très clair réalisé par l'université d'Ottawa (www.uottawa.ca/plagiat.pdf).

Le Pompotron

Les créateurs du logiciel Compilatio ont aussi développé un outil pour les étudiants, le Pompotron (www.pompotron.com) : il permet de retrouver la source de documents copiés sur Internet. Le coût de l'analyse d'un fichier se monte à 1,80 € (le paiement se fait par le biais d'un appel surtaxé).

Source : letudiant.fr, consulté le 25 juillet 2020

1. Expliquez avec vos propres mots le terme plagiat.

C'est copier-coller des informations (sur Internet, dans un livre) sans présenter la source, sans référencer.

2. Cette pratique est-elle autorisée dans votre pays ? Y a-t-il un quota maximal, des différences entre les universités ou les États/provinces/régions ?

réponses orales des étudiants

3. Comment les professeurs repèrent-ils les plagiat ?

un logiciel anti-plagiat + l'intuition du prof 😊



4. Quels sont les risques encourus par les élèves qui plagient ?

Ils ont 0/20, reçoivent un avertissement de travail, peuvent passer devant un conseil disciplinaire et, dans le pire des cas, être exclus.

5. Comment éviter le plagiat ? Il faut sourcer, référencer.

III. Présenter une source

Lisez le texte suivant et répondez aux questions ci-après.

La référence bibliographique doit suivre une norme ou un standard. La norme respectée doit être la même dans tout le document. Il existe **différentes normes** acceptées en France. L'encadré et les questions qui suivent vous aideront à choisir une norme valable.

Exemple de format simple de référence bibliographique (cas d'un livre)

NOM de l'auteur [en majuscules], Prénom de l'auteur [majuscule à la première lettre]. *Titre du livre* [en italique]. Nom de l'éditeur, lieu de l'édition, année de publication.

exemple selon le modèle : TALON-HUGON, Carole. *Les théoriciens de l'art*. PUF, Paris, 2017.

1. Recherchez sur le web deux autres façons de présenter une référence bibliographique dans **le cas d'un livre [d'un chapitre]**. Quels sont les points positifs et négatifs de chacune des options trouvées ?

→ ajouter le nombre de pages à la fin / ajouter le numéro des pages à la fin

2. Comment présenter une référence bibliographique dans **le cas d'un article [d'un chapitre]** issu d'un journal, d'une revue, d'un magazine ?

NOM de l'auteur [en majuscules], Prénom de l'auteur [majuscule à la première lettre].

« Titre de l'article », *Titre de la revue/du magazine/du journal* [en italique], complément d'information [vol et n°], pages de l'article.

exemple 1 : FICHOU, Jean-Christophe. « Les cités sardinières, portes ouvertes aux épidémies de choléra (1852-1914) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 124-4, no. 4, 2017, pp. 133-153.



exemple 2 : HALPERN, C. (2011). « La justice dans tous ses états », *Sciences Humaines*, 222 (1), 17-17, pages. [<https://www.cairn.info/magazine-sciences-humaines-2011-1-page-17.htm>.]

3. Comment présenter **une référence webographique** ?

→ AUTEUR (ou ORGANISME). Titre de la page d'accueil [italique ou non]. Disponible sur : <url>. Date de dernière consultation.

→ dans le cas de rendus en ligne : AUTEUR (ou ORGANISME). Titre de la page d'accueil [italique ou non] avec url en hyperlien. Disponible sur : <url>. Date de dernière consultation.

En guise de conclusion

Travail d'écriture : À partir d'un texte en français que vous choisirez, vous composerez trois petits textes (80 à 100 mots chacun), où :

- le premier texte comportera des plagiats partiels du texte choisi ;
- le deuxième texte sera une paraphrase du texte choisi ;
- le troisième texte comportera des citations du texte choisi.

N'oubliez pas, pour les textes pertinents, de présenter vos sources !